



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16831
20 novembre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 NOVEMBRE 1984 ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à l'établissement et à l'organisation de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en application des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité, en date du 19 mars 1978.

Comme je l'avais indiqué dans mon dernier rapport sur la FINUL (S/16776), le Gouvernement sénégalais avait décidé de ne plus participer à la Force. Conformément à cette décision, le rapatriement du bataillon sénégalais a commencé le 21 octobre et s'est terminé le 1er novembre 1984. Avec le départ du bataillon sénégalais, le nombre d'officiers et hommes de troupe de la FINUL s'est trouvé ramené à 5 200, chiffre qui est bien inférieur à l'effectif autorisé de 7 000 hommes.

En réponse à la démarche que j'ai faite auprès de lui, le Gouvernement népalais vient de me faire connaître qu'il est disposé à fournir un bataillon de 650 hommes environ pour remplacer le contingent sénégalais. Comme vous le savez, le Népal avait déjà fourni un bataillon à la FINUL d'avril 1978 à mai 1980 et, de nouveau, de juin 1981 à novembre 1982. A ces deux occasions, le bataillon népalais a servi auprès de la FINUL avec distinction. J'ai l'intention d'accepter l'offre du Gouvernement népalais, sous réserve des consultations habituelles.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Javier PEREZ de CUELLAR

